



CHARTRE 1000 PATTES



« PARENTS »

- 1) Le 1000 PATTES fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Il n'attend pas les retardataires.
- 2) Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du 1000 PATTES à l'arrêt qu'ils ont mentionné sur la fiche d'inscription à ce service.
- 3) Les parents sont tenus d'informer dès que possible la conductrice du 1000 PATTES en cas d'absence de leur(s) enfant(s).
- 4) Sur le plan des assurances (responsabilité civile/accident), la responsabilité de la Ville est engagée exclusivement pour la durée du trajet.
- 5) Les parents sont responsables du comportement de leur enfant. En cas de manquement à une bonne tenue, l'enfant sera exclu du 1000 PATTES.

Je soussigné :

Nom et Prénom des parents: _____

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom et prénom de l'enfant : _____

Déclare avoir pris connaissance de la charte et y adhérer.

Bois Le Roi, Le _____ Signature : _____